



Le CHSCT a notamment pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents et du personnel mis à la disposition de l'autorité territoriale, de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de veiller au respect de la loi dans ces domaines.

Voici la liste non exhaustive des dossiers actuellement travaillés par le CHSCT :

Achat de barnums : dédiés aux ELD afin de leur permettre de s'équiper et déséquiper à l'abri de la pluie, l'achat a été proposé et argumenté. La question sera retravailler avec le GOP et le CHSCT.

CIS Bassens : concernant le problème de régulation sanitaire, le GPAT est intervenu : il existe un défaut de conception lourd, des mitigeurs et des clapets anti-retours ont été installés mais les problèmes perdurent et par conséquent, des travaux importants sont à prévoir et vont s'insérer dans le temps...

CTA/CODIS : fort des documents photographiques et des dysfonctionnements argumentés, nous avons demandés à l'administration de bien vouloir diligenter une étude ergonomique avec des experts sur les conditions de travail, ainsi que sur les aménagements à prévoir dans ce groupement fonctionnel.

Manutention lots épuisements et aspiration : les problématiques et les contraintes de gestes et postures liées à la manutention de ces caisses ont été soulevées. Plusieurs pistes de réflexion ont été proposés à l'administration...dossier à suivre.

Période caniculaire : le CHSCT a demandé la constitution d'un groupe de travail avec le service de médecine de prévention et le GOP pour améliorer les conditions de travail pré-per-post opérationnel en période de canicule.

Feu de Saint Jean d'Illac : le CHSCT a demandé à être associé et informé du RETEX du feu de Saint Jean d'Illac.

Les RETEX sont en cours d'élaboration.

Accident d'exposition au sang/Risques infectieux : le CHSCT a proposé que l'ensemble des OPMED rassure personnellement les agents qui ont été soumis à un risque ou un transport à risque infectieux, dès que les résultats bactériologiques sont connus.

Les angoisses des agents ne sont pas toujours prises en compte. Il nous semble nécessaire de mener des actions de sensibilisation et de formation sur les risques infectieux et les personnels SSSM doivent être plus impliqués dans les séquences pédagogiques dédiés à ces thématiques.

Infos diverses :

- Prochain CHSCT le 10 novembre 2015.
- Il n'y aura pas de 3ème CHSCT en 2015, car calendrier trop court, et période de réserve par rapport aux élections régionales.